

**COMMUNE DE SAINT-BOHAIRE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**Note de présentation brève et synthétique**

**I. Le cadre général**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité le 5 mars 2024.

**II. La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 148 525,60 €.

**• Les dépenses de fonctionnement 2023 se sont élevées à 323 169,84 €**

Chapitre	CA 2023
011 - Charges à caractère général	92 602,13
012 – Charges de personnel	121 926,55
014 - Atténuations de produits	434,00
65 - Autres charges de gestion	83 702,93
66 – Charges financières	24 504,23
<b>TOTAL</b>	<b>323 169,84</b>

Les dépenses en 2023 sont légèrement plus élevées que celles de 2022 (+ 22 473,39, soit + 7,47%) mais restent maîtrisées. Le virement à la section d'investissement s'est élevé à 12 552,29€ suite au passage au grade supérieur de 2 agents.

**• Les recettes de fonctionnement 2023 ont représenté 471 695,44 €**

Chapitre	CA 2023	
013 – Atténuation de charges	2 811,71	+662,89 %
70 – Produits des services	34 079,46	+ 6,48 %
73 – Impôts et Taxes	317 982,66	+ 4,95 %
74 – Dotations et participations	87 508,43	+ 5,40%
75 – Autres produits de gestion courante	28 896,74	+ 26,07 %
76 – Produits financiers	0,54	35% %
77 – Produits exceptionnels	415,90	- 36,49 %
<b>TOTAL</b>	<b>471 695,44</b>	<b>+ 6,72 %</b>

Les recettes de fonctionnement ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 15 504,18 €) mais restent stables. La salle des fêtes a été louée plus de fois qu'en 2022, ce qui explique l'augmentation des autres produits de gestion courante. Un agent a été placé en congés de maladie ordinaire presque 2 mois, ce qui explique le montant en atténuation de charges.

### **III. La section d'investissement**

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Le résultat d'investissement s'élève à + 44 551,20 €.

• **Les dépenses d'investissement 2023** ont représenté 184 134,45 €.

<b>Chapitre</b>	<b>CA 2023</b>
001 – Solde d'exécution de la section investissement	11 485,14
21 – Immobilisations corporelles	138 282,59
16 - Emprunts	34366,72
<b>Total</b>	<b>184 134,45</b>

Principaux travaux au chapitre 21 :

Travaux de voirie et mise en œuvre de deux terrains de pétanque (89 810,40 €).

Des volets roulants et des gouttières ont été installés à l'école (5 120 €);

Un escalier de service a été installé à l'école (11 173 €) ;

L'entrée du cimetière a été modifiée (11 400 €) ;

Une tondeuse auto portée a été achetée (19 500€)

• **Les recettes d'investissement 2023** ont représenté 192 588,56 €

<b>Chapitre</b>	<b>CA 2022</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	170 274,31
13 - Subventions	58 411,34
<b>TOTAL</b>	<b>228 685,65</b>

- Chapitre 10 : Le titre au c/1068 est de 141 309,65 €. Les autres recettes proviennent du FCTVA et de taxes d'aménagement perçues.

- Chapitre 13 : La subvention du conseil départemental pour les travaux de voirie via la dotation de solidarité rurale s'est élevée à 19 889 €. Une subvention DETR de 14 159 € demandée dans le cadre du remplacement de la pompe à chaleur de la cantine scolaire en 2022 a été versée en 2023, les travaux ayant été effectués en fin d'année 2022. La commune a également bénéficié de 24 000€ au titre des amendes de police.